

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE PEZILLA LA RIVIERE

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 JUILLET 2024 A 18H

Membres en exercice : 27

Membres présents : 16

Membres absents : 11

Dont membres représentés : 3

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois juillet à 18 h, les membres du conseil municipal de la commune de Pézilla-La-Rivière se sont réunis en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BILLES, Maire.

Sont présents : Jean-Paul BILLES, Nathalie PIQUE, Guy PALOFFIS, Jeanine VIDAL, Blaise FONS, Jean TELASCO, Yves ESCAPE, Joël PACULL, Pascale PUY, Laurent FOURMOND, Liliane HOSTALLIER-SARDA, Laurence BARBERA, Chrystelle CARLOS, Pascal-Henri BASSET, Nicolas OLIVE (absent aux délibérations n°2024/86 et 88), Karine CAROLA.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Catherine MIFFRE (pouvoir donné à Nathalie PIQUE), Françoise CAMPREDON (pouvoir donné à Pascale PUY), Jean-Pascal GARDELLE (pouvoir donné à Nicolas OLIVE)

Absents excusés : Yannick COSTA (présent uniquement à la délibération n°2024/091), Corinne ROLLAND-MCKENZIE, Marc BILLES, Carine DEVOYON, Evelyne SARRAZIN, Christian FALZON, Léocadie MENDEZ, Xavier ROCA.

Secrétaire de séance : Joël PACULL.

Date de la convocation : 17/07/2024

N° de délibération	Objet	Proposition / Décision	Vote
2024/071	INTEGRATION DE LA COMMUNE DE CORNEILLA-LA-RIVIERE AU PERIMETRE DE PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE COMMUNAUTE URBAINE	<p>► APPROUVE l'intégration de la commune de Corneilla-la-Rivière au périmètre de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine à compter du 1^{er} janvier 2025.</p> <p>► AUTORISE M. le Maire à signer tout acte utile en la matière.</p>	Adoption à l'unanimité
2024/072	MONTANT DE LA REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE	<p>► DECIDE D'INSTAURER la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) principale pour les ouvrages de distribution et de transport d'électricité à compter de 2024, avec application du plafond maximal légal revalorisé tous les ans, conformément aux décrets n° 2002-409 du 26 mars 2002 et n° 2008-1477 du 30 décembre 2008,</p> <p>► DIT QUE la recette correspondante sera inscrite au budget principal de la commune</p> <p>► AUTORISE M. le Maire à signer tout acte utile en la matière.</p>	Adoption à l'unanimité
2024/073	MONTANT DE LA REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC RESEAU DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES	<p>► DECIDE D'INSTAURER les Redevances d'Occupation du Domaine Public (RDOP) pour les ouvrages et installations de communications électroniques à compter de 2024 avec application du plafond maximal légal revalorisé tous les ans, conformément au décret N° 2005-1676 du 27 décembre 2005 ;</p>	Adoption à l'unanimité

		<ul style="list-style-type: none"> ▶ DIT QUE la recette correspondante sera inscrite au budget principal de la commune ; ▶ AUTORISE M. le Maire à signer tout acte utile en la matière. 	
2024/074	CONVENTION D'OUVERTURE AU PUBLIC ET D'INSCRIPTION AU PDIPR D'UN SENTIER DE RANDONNEE SUR UNE PROPRIETE PRIVEE	<ul style="list-style-type: none"> ▶ APPROUVE la convention tripartite d'ouverture au public et d'inscription au PDIPR d'un sentier de randonnée sur une propriété privée ci-annexée ; ▶ AUTORISE M. le Maire à signer cette convention ainsi que tout acte ou document s'y rapportant. 	Adoption à l'unanimité
2024/075	MODIFICATION REGLEMENT INTERIEUR DU RESTAURANT SCOLAIRE	▶ AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit règlement.	Adoption à l'unanimité
2024/076	TARIFS 2024/2025 - CANTINE - GARDERIE - PERISCOLAIRE - ETUDE SURVEILLEE - ALSH	▶ DECIDE pour l'année scolaire 2024-2025 de fixer les tarifs des différents services comme proposés ci-dessus (augmentation des tarifs de l'ordre de 3% environ).	Adoption à l'unanimité
2024/077	ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACTUALISATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS) ET DU DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ DECIDE d'adhérer au groupement de commande ▶ APPROUVE le projet de convention ci-annexé ▶ DONNE pouvoir à M. le Maire de signer la convention constitutive du groupement de commande ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de l'opération, notamment la décision approuvant le choix du candidat retenu et le montant définitif des prestations à réaliser pour le compte de la commune. 	Adoption à l'unanimité
2024/078	PORTAGE FONCIER PAR L'EPFL-PM ACQUISITION PARCELLES AK N° 420 – 3 PLACE DE LA NATION	<ul style="list-style-type: none"> ▶ D'AUTORISER l'EPFL Perpignan Pyrénées Méditerranée à acquérir le bien situé 3 place de la Nation, parcelle cadastrée section AK n°420 au prix de 46 500 € ; ▶ D'ACCEPTER les modalités d'intervention de l'EPFL en particulier, le mode de portage de cette opération et les modalités financières y afférentes (remboursement sur 15 ans par annuités constantes, les frais de portage s'élevant actuellement à 0,60 % du capital restant dû) ; ▶ DE CHARGER M. le Maire de signer tous les actes et conventions nécessaires se rapportant à cette affaire. 	Adoption à l'unanimité
-	APPROBATION DU REGLEMENT DE VOIRIE COMMUNAL	Retrait de l'ordre du jour	-
2024/079	CONVENTION DE CONCOURS TECHNIQUE AVEC LA SAFER	<ul style="list-style-type: none"> ▶ APPROUVE la Convention de concours technique avec la SAFER n°66 24 003 ci-annexée ; ▶ AUTORISE le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire. 	Adoption à l'unanimité
2024/080	VERSEMENT SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2024	▶ DECIDE de verser une subvention d'un montant de 75 € afin de participer financièrement au voyage scolaire de M. Yvan ROSAS, étudiant habitant à	Adoption à l'unanimité

	BTS LYCEE HÔTELIER CHRISTIAN BOURQUIN - M. YVAN ROSAS – VOYAGE SCOLAIRE EN ITALIE	Pézilla la Rivière, à Florence en Italie du 21 au 28 septembre 2024.	
2024/081	ACQUISITION PARCELLE B N°784	<p>► DECIDE d'acquérir la parcelle section B n°784, d'une contenance de 510 m², appartenant à Mesdames MONER Isabelle et Hélène, à l'euro symbolique ;</p> <p>► AUTORISE Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette acquisition, dont les frais seront à la charge de l'acquéreur, l'acte devant être passé par devant Maître Jean-Charles GOUVERNAIRE, Notaire à MILLAS.</p>	Adoption à l'unanimité
2024/082	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A TITRE GRATUIT AU PROFIT DU DEPARTEMENT DES P-O	<p>► APPROUVE la convention ci-annexée de mise à disposition de locaux à passer avec le Conseil Départemental des P-O afin d'y installer le bureau de l'assistante sociale ;</p> <p>► AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.</p>	Adoption à l'unanimité
2024/083	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ANTICIPEE – ATELIER DE VITRAUX – 30 AVENUE DE LA REPUBLIQUE	<p>► APPROUVE la convention ci-annexée de mise à disposition anticipée du rez-de-chaussée du n°30 avenue de la République à compter du 29/07/2024 ;</p> <p>► AUTORISE le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.</p>	Adoption à l'unanimité
2024/084	AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX – MAISON DES SERVICES ET DES ASSOCIATIONS	<p>► APPROUVE l'avenant aux marchés de travaux de la rénovation de l'ancienne mairie en maison des services et des associations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lot N° 10 (élévateur) – Entreprise ERMHES, avenants pour un montant de 2 527,35 € HT, représentant une plus-value de 6,15 % pour ce lot. <p>► AUTORISE M. le Maire à signer ledit avenant ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.</p>	Adoption à l'unanimité
2024/085	AVENANT AUX MARCHES DE TRAVAUX – SALLE DE CONVIVIALITE	<p>► APPROUVE l'avenant aux marchés de travaux de construction d'une salle de convivialité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • N° 15 (VRD) – Entreprise TP66 avenant pour un montant de 1 277,62 € HT, soit une plus-value globale de 1,87 % pour ce lot. <p>► AUTORISE M. le Maire à signer ledit avenant ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.</p>	Adoption à l'unanimité
2024/086	AVENANT AUX MARCHES DE TRAVAUX – AMENAGEMENT D'UN LOCAL COMMERCIAL EN REZ-DE-CHAUSSEE DU 46 AVENUE DE LA REPUBLIQUE	<p>► APPROUVE les avenants aux marchés de travaux d'aménagement d'un local commercial en rez-de-chaussée du 46 avenue de la République :</p> <ul style="list-style-type: none"> • N° 1 (maçonnerie) – Entreprise VILLALONGUE : avenant pour un montant de 2 790 € HT, soit une plus-value globale de 10,90 % pour ce lot. • N° 6 (menuiseries intérieures) – Entreprise DECAL : avenant pour un montant de 118 € HT, soit une plus-value globale de 4,78 % pour ce lot. <p>► AUTORISE M. le Maire à signer lesdits avenants ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.</p>	Adoption à l'unanimité
2024/087	AVENANT AUX MARCHES DE TRAVAUX – REHABILITATION DU 30 AVENUE DE LA REPUBLIQUE EN ATELIER	<p>► APPROUVE l'avenant aux marchés de travaux de réhabilitation du 30 avenue de la République en atelier de vitraux et appartement :</p>	Adoption à l'unanimité

	DE VITRAUX ET APPARTEMENT	<ul style="list-style-type: none"> • N° 1 (maçonnerie) – Entreprise VILLALONGUE : avenant pour un montant de 4 397,50 € HT, soit une plus-value globale de 3,26 % pour ce lot. ► AUTORISE M. le Maire à signer ledit avenant ainsi que toutes les pièces s’y rapportant. 	
2024/088	BAIL PROFESSIONNEL - SARL LUNIK PATISSERIE	► DECIDE de fixer le point de départ de versement du 1 ^{er} loyer à la Commune au 1 ^{er} août 2024.	Adoption à l’unanimité
2024/089	CONVENTION DE SERVICE POUR L'ENTRETIEN DES OUVRAGES PLUVIAUX – 2024	<p>► APPROUVE la convention de service pour les ouvrages pluviaux entre Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine et la commune de Pézilla-la-Rivière, réglant les modalités pratiques et financières pour un montant annuel évaluée à 33 917,22 HT soit 40 700,66 € TTC pour l’année 2024. Elle sera ensuite tacitement renouvelée 2 fois pour une durée d’un an, soit au maximum jusqu’au 31/12/2026, sauf si une des parties souhaite y mettre un terme en respectant un préavis de 2 mois après signification par courrier recommandé à l’autre partie ;</p> <p>► AUTORISE le Maire à signer la convention et tout acte utile à cette affaire.</p>	Adoption à l’unanimité
2024/090	CONVENTIONS DE SERVITUDES ENEDIS – RACCORDEMENT PHOTOVOLTAÏQUE SALLE DE CONVIVIALITE	<p>► APPROUVE la convention de servitude n° CS 06 ci-annexée relative à la servitude consentie à ENEDIS concernant les ouvrages d’alimentation électrique pour la production photovoltaïque de la salle de convivialité, située 6 impasse de la Branca del Mas ;</p> <p>► AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention, les actes authentiques réitérant les termes de cette convention, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.</p>	Adoption à l’unanimité
2024/091	PLAN LOCAL D’URBANISME INTERCOMMUNAL DEPLACEMENTS DE PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE - DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES	<p>► PREND ACTE des échanges lors du débat sans vote sur les orientations générales du PADD du PLUi-D Perpignan Méditerranée Métropole,</p> <p>► DIT que la tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération.</p>	Adoption à l’unanimité

Liste des délibérations publiée et affichée le : 31/07/2024